

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapport au Conseil Municipal du 14 octobre 2005 **sur les actions 2004**

I) Introduction :

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) reste un levier financier démultiplicateur indispensable au projet urbain et social de la Ville de Compiègne.

Pour 2004, la recette de la Dotation de Solidarité Urbaine a représenté pour la Ville de Compiègne 852 765 € (5 585 610 Frs / art. 74123, chapitre 74 du budget municipal), soit une progression de près de 5 % en comparaison des 812 693 € de la dotation 2003, dans le respect du taux de progression minimal.

Ainsi, la proportion importante de communes bénéficiant de la garantie de progression minimale (82.8 % des communes concernées éligibles en 2004 et 2005) s'explique par la forte baisse de la valeur du point, qui s'élèvera en 2005 à 7,709426 € pour les communes de plus de 10 000 habitants, contre 12,68 € actuels en 2004. Cette baisse de la valeur du point, alors que la masse répartie entre ces communes a progressé de 14,4 %, s'explique par l'augmentation importante du nombre de points (+ 46,58 %, contre + 0,31 % en 2003 et + 0,52 % en 2004) résultant de l'introduction de deux nouveaux coefficients multiplicateurs, soit les populations réelles en ZUS et, pour simple information, en Zone Franche Urbaine (ZFU).

Par ailleurs, l'année 2004 marquera un tournant important dans le domaine du soutien stratégique à la Zone Urbaine Sensible de Compiègne (ZUS), tant en termes de procédure qu'en termes d'actualité.

En effet, il convient de souligner 3 éléments forts :

- L'année 2004 constituera la dernière année du calcul de l'enveloppe de la DSU selon les mécanismes d'attribution initiaux. Ainsi, en 2005, l'attribution sera calculée sur une nouvelle donne, avec l'objectif avoué de prémunir la DSU des baisses éventuelles de la DGF. Par conséquent, le calcul de l'indice synthétique se fondera sur la notion de potentiel financier, et non plus sur celle de potentiel fiscal, en plus de l'introduction des deux coefficients multiplicateurs évoqués précédemment de population située en ZUS. Cette nouvelle mesure fixera ainsi pour les années 2005 à 2009, à 24 %, le niveau de prélèvement au bénéfice de la DSU, pour en conforter les effets péréquateurs.

- L'année 2004 marque également l'introduction d'une procédure de **Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur la ZUS concernée**, avec une première phase ciblée sur le seul quartier du Clos des Roses.

- A terme, si le PRU venait à être honoré par un financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), il y aurait logiquement transformation du périmètre actuel de la ZUS, conformément à la nécessaire actualisation d'une géographie des quartiers prioritaires, et ce, dans le respect d'une politique d'équité territoriale et sociale.

Quoi qu'il en soit, située à l'articulation entre le projet urbain et le projet social, la DSU permet de créer les conditions et les ressorts du « Vivre Ensemble » dans les quartiers.

Le présent rapport s'adossera sur le canevas suivant :

I) Introduction.

II) Au delà des mots, des actions qualitatives concrètes pour lutter contre les maux des quartiers :

A. La lutte contre l'insécurité constitue toujours la pierre angulaire récurrente d'un maintien des valeurs fraternelles et du droit dans les quartiers...

B. La sécurité des biens et des personnes s'est encore accompagnée, en 2004, d'une mobilisation plus forte en faveur d'une politique de la Ville, à destination de l'aménagement urbain et du développement économique, social et culturel des quartiers compiégnois...

III) Au-delà des mots et des maux, les chiffres traduisent quantitativement, en la confortant, cette réalité des aménagements dans les quartiers :

A. Les actions d'accompagnement social...

B. Les actions d'équipement urbain...

IV) Conclusion.

II) Au delà des mots, des actions qualitatives concrètes pour lutter contre les maux des quartiers :

A. La lutte contre l'insécurité constitue toujours la pierre angulaire récurrente d'un maintien des valeurs fraternelles et du droit dans les quartiers...

Force est de constater, comme en 2003, que la sécurité des biens et des personnes reste une priorité forte des quartiers, soit une prévention et une juste évaluation des risques afin de réduire les incidents et les accidents.

Cela suppose la mobilisation des ressources humaines, mais aussi des relations partenariales dans le cadre conjugué de la Politique de la Ville et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), mobilisation assortie à terme de moyens technologiques complémentaires.

La mobilisation des ressources humaines et des relations partenariales...

Hormis les relations partenariales et fonctionnelles entre les forces de Police Nationale et l'équipe de la Police Municipale, issues notamment du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le dénominateur commun entre le Contrat Local de Sécurité et la DSU (Politique de la Ville) est bien constitué de **la présence récurrente du travailleur social au Commissariat de police**, aux fins de faciliter les démarches des victimes, pour un coût global de 8 251,84 € partagé entre l'Etat (2 816, 42 €) et la Ville (5 434, 92 €). Le soutien de l'Etat a été perçu dès mars 2005.

L'année 2004 a cependant vu le départ de la tenante initiale du poste, poste créé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2001 ; un jury final de recrutement a été ainsi réuni en Sous-Préfecture le 15 octobre 2004, après une première tentative infructueuse le semestre précédent.

De ce fait, les chiffres de l'année 2004 ne sont pas significatifs par rapport aux 160 personnes reçues en 2003 : en deux mois, près de 50 personnes ont quand même été accueillies, envoyées par les services sociaux, les associations de quartiers ou les bailleurs, sans oublier la diffusion de l'information par des articles de presse, les victimes se présentant pour des difficultés touchant leur personne (problèmes relationnels avec les voisins, différends familiaux, mineurs en danger, nuisances sonores). Toutefois, la personne recrutée, sur les deux pressenties, a, pour information, et ce, dès le 1^{er} janvier 2005 repris avec sérieux les missions dévolues au travailleur social, dans le souci de renforcer et d'humaniser l'accueil au Commissariat de police, avec une intervention ciblée dans le traitement des situations d'urgence révélées à l'occasion d'affaires judiciaires.

A cela s'ajoute l'action des médiateurs urbains...

Les médiateurs urbains ont pour objectif principal d'apaiser les tensions dans les situations conflictuelles.

La médiation crée une interface entre les institutions (Ville, organismes bailleurs, établissements scolaires, etc...) et les auteurs d'infractions, d'incivilités, ou de manquements aux règlements. Elle vise aussi à rétablir la paix sociale en intervenant dans les conflits de voisinage ou entre jeunes et résidents d'immeubles collectifs ; elle tend également à restaurer les relations sociales en favorisant le dialogue avec les différents acteurs locaux. Elle participe sinon à l'amélioration du fonctionnement des équipements (veille technique) et à la réduction du sentiment d'insécurité issu des désordres apparents tels que regroupements de jeunes ou incivilités.

Les médiateurs assurent également et surtout une permanence nocturne dans les quartiers, afin d'améliorer la qualité de la vie urbaine et la tranquillité publique. En 2004, près de 1 000 interventions diverses et variées ont été effectuées.

Les médiateurs sont en général assez proches des populations pour pouvoir établir un bon contact, ce qui conduit, bien souvent, à les recruter à l'intérieur des quartiers. A ce profil, viennent s'ajouter les qualités personnelles des candidats, capacités d'analyse et de dialogue, esprit d'initiative, insertion dans la vie locale par la pratique d'activités, notamment sportives, parmi lesquelles les jeunes peuvent se projeter.

Toutes ces qualités personnelles ne suffisent cependant pas si elles ne sont pas valorisées et canalisées au moyen d'une formation adaptée, d'où un effort en ce sens chaque année ; aussi, en 2004, ce sont trois Brevets d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse –BEATEP- et un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs –BAFA-) qui ont été financés.

Au nombre de 32, les médiateurs interviennent de 16 heures à minuit, dans les quartiers suivants :

Clos des Roses : 2 équipes
Victoire : 3 équipes (Maréchaux, Jean Moulin, Saint-Joseph)
Royallieu : 1 équipe
Les Jardins / Puy du Roy : 1 équipe
Les Sablons : 1 équipe
Pompidou : 1 équipe

Un numéro vert : 0 800 37 27 24 permet de les joindre durant leurs heures d'intervention dans les quartiers.

La Ville (qui a financé l'action à hauteur de 357 500,00 € pour 2004) et l'employeur des médiateurs urbains, en l'occurrence le Service Emploi-Solidarité (SEC), association Loi de 1901, ont engagé une réflexion relative à la pérennisation de ce métier et au maintien de ce service, voire à la diversification de ses tâches, compte tenu de la fin des aides de l'Etat. Le financement de ce service, se poursuit à travers l'aide de la Ville et des bailleurs sociaux (Elan'CES notamment).

L'apport de la vidéo-surveillance :

L'impact de ces actions mobilisatrices a donné lieu, au Conseil Municipal de 10 décembre 2004, aux fins de les compléter technologiquement, à l'enrôlement d'une délibération relative à la concrétisation du projet d'installation d'un système de vidéo-surveillance, précisant ainsi les résultats de l'Appel d'offres initial ; appel d'offres intervenu avec les sociétés retenues pour agir sur les premiers lots opérationnels (dont l'installation d'un centre de surveillance urbaine, au sein même des locaux de la police municipale, avec également deux caméras dômes sur ce même site des capucins, sans oublier la refonte du système de surveillance déjà existant au centre commercial de la Victoire). Par la suite, les tranches fermes consisteront à équiper, notamment, les quartiers du Clos des Roses, du Centre-Ville et des abords de la gare. Initiée en 2004, suite à la délibération initiale du Conseil Municipal du 15 octobre 2003, et figurant à titre d'information dans ce rapport DSU pour 2004, une partie du financement de l'opération sera proposée sur l'enveloppe DSU 2005.

Cette installation préventive permettra également, à terme, de mieux faire respecter et reconduire dans le temps, l'arrêté municipal initial établi en 2004, interdisant l'occupation abusive des lieux publics (du 24 mai au 24 octobre 2004) de nature à entraver la libre circulation des personnes ou de porter atteinte à la tranquillité et au bon ordre public.

Le dispositif de prévention anti-drogue :

Cette action mobilisatrice globale en faveur de la sécurité, s'exprime enfin en termes de prévention de la santé, avec l'action soutenue par la Ville de Compiègne au titre de la « Prévention Toxicomanie ». Le dispositif opérationnel « DSQ » présent au Clos des Roses poursuit le travail effectué depuis 5 années en maintenant une présence précieuse et une écoute attentive auprès des parents et des enfants. L'accent est bien évidemment mis sur les jeunes, en insistant sur le pouvoir de dire : « On doit savoir dire non. Ne jamais commencer pour ne pas avoir à arrêter ». Le partenariat avec le Procureur de la République, le soutien du Docteur Monpetit et d'autres médecins, sans oublier la Police Nationale, porte ses fruits.

N'oublions pas, en outre, l'action du SATO, avec la mise en place récente d'un service médical dans les locaux mis à sa disposition par la Ville.

Conformément au discours du Président de la République, prononcé à Troyes, le 14 octobre 2002, la lutte contre l'insécurité doit s'accompagner d'une mobilisation plus forte en faveur de la Politique de la Ville, pour la rénovation urbaine et pour le développement économique des quartiers.

B. La sécurité des biens et des personnes s'est encore accompagnée en 2004 d'une mobilisation plus forte en faveur d'une politique de la Ville, à destination de l'aménagement urbain et du développement économique, social et culturel des quartiers compiégnois...

L'action de développement culturel reste l'un des vecteurs les plus pertinents de solidarité entre les populations et les générations.

L'association des médiatrices interculturelles (AMI) –au sigle prédestiné- y concourt de façon pérenne...

Créée en 1995, elle assure toujours non seulement une action de médiation générale, mais surtout une médiation interculturelle dans les quartiers défavorisés et les établissements scolaires, notamment en matière de lutte contre la toxicomanie et de prévention contre la dépendance... **1 500 € ont été apportés par la Ville en 2004 aux fins de soutenir cette action « fil rouge ».**

Sous maîtrise d'ouvrage commune (Ville, DSQ et AMI), un relais Parents-Enfants a été mis en place. Son but essentiel est de se faire l'interprète entre les familles (parents-enfants) et les diverses administrations ; informer, convaincre, aider à ce que des relations interfamiliales puissent exister... Avoir également des relations privilégiées avec les établissements scolaires qui n'hésitent pas à faire appel à elles lorsque le besoin s'en fait ressentir pour l'interprétation d'un professeur face aux parents...

Il convient également de ne pas oublier l'association « Ricochets des Savoirs »...

Chaque année, le rayonnement de son action progresse et éveille à de nouveaux horizons, et ce, à l'intersection de trois quartiers : **le Clos des Roses, la Victoire et les Jardins** (avec, pour rappel, le Clos des Roses notamment en zone sensible puisque le Collège A. Malraux est en ZEP, entre autres établissements scolaires), ce qui lui permet de constituer un point incontournable de rencontres interculturelles et d'échanges permettant :

- **l'accueil et l'accompagnement de personnes étrangères ;**
- **l'animation culturelle** par des activités de cuisine, de danse ou de travaux manuels ;
- **la formalisation d'activités parascolaires**, avec un accompagnement destiné à des écoliers, collégiens ou lycéens dans des matières aussi différentes que les mathématiques, le français, l'histoire, la géographie, l'anglais, l'espagnol... sans oublier les adultes ;
- **les échanges inter-générationnels** (soirées thématiques).

Comme en 2003, cette association a été soutenue par la Ville à une hauteur renouvelée de 1 100 €

... Une autre valeur sûre de l'animation des quartiers se doit également de ne pas être oubliée, en l'occurrence **l'Atelier musical de quartiers...**

L'action « Musiques pour tous » permet notamment aux jeunes de pouvoir s'exprimer sans avoir eu au départ de formation de base ou un parcours classique de la musique, et ce, en ciblant les musiques amplifiées.

L'expression immédiate n'est pas seulement privilégiée, **mais également un travail sur le fond**, avec la possibilité de se perfectionner au sein d'un groupe, en synergie avec d'autres associations (cf. annexe 1).

Le coût global de cette action, soit 10 330 € a été réparti à parts égales (5 165 €) entre l'Etat et la Ville. Là encore, le soutien de l'Etat a été perçu dès mars 2005.

Culturellement, l'expression écrite complète l'expression musicale...

Ainsi, l'ancrage du magazine « les petits citoyens de Compiègne » est un signal prometteur concernant les enfants de 7 à 11 ans, véritable tremplin d'acquisition d'éléments d'instruction civique élémentaires et d'éléments culturels structurants.

La Ville ne s'y est pas trompée en apportant 500 € supplémentaires par rapport à l'enveloppe initiale de 2003, soit 2 000 € en 2004.

En écho à ce magazine dédié à la jeunesse résonne « l'écho du clos »...

... Soit un journal de quartier, véritable bulletin de liaison (à vocation intergénérationnelle) et d'information sur la vie du quartier.

Sur un coût global de 9 146 €, en 2004, la Ville et l'Etat (financement perçu dès mars 2005) ont respectivement assuré une correspondance financière à cette édition spécifique à hauteur de 4 573 € chacun.

Cette action d'information de quartier permettra une impulsion sur d'autres quartiers (« Mon journal de quartier »), grâce à l'utilisation de l'outil informatique et de l'Internet (ADSL). Elle permettra aux jeunes d'être des acteurs positifs de leur quartier, par l'observation, la photographie, l'attention aux autres (mise en image et rédaction).

Selon Jules Michelet, l'éducation dure autant que la vie, et constitue les première, deuxième et troisième parties de la politique...

C'est pourquoi de nombreuses actions de solidarité privilégient également l'éducation, soit le domaine scolaire, en accompagnement périphérique de ce dernier, et notamment dans le cadre des Zones d'Education Prioritaires (ZEP), en mettant l'accent notamment sur l'aide aux devoirs.

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) donne toute sa substance à cette ambition honorable, et ce, au titre d'une politique spécifique d'action sociale dans les quartiers, du cours préparatoire à la classe de Troisième des Collèges. Il réunit un large partenariat financier associant, pour un coût global de 74 255.23 €

- **la Ville, à hauteur de 52 977.23 €**
- **le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), à hauteur de 10 883 €**
- **d'autres partenaires (dont CAF), à hauteur de 10 395 €**

soit un soutien global relativement moindre que l'an dernier (82 955.07 €), mais la Ville a augmenté sa participation (de 43 030.07 € à 52 977.23 €) et le coût global reste révélateur d'une priorité.

Pour information, il convient de préciser que l'année 2004 est concernée par les années scolaires 2003/2004 et 2004/2005.

Force est de constater indubitablement que l'accompagnement scolaire dans les quartiers reste, quoi qu'il en soit le plus ancien service issu du Développement Social des Quartiers (DSQ) ; DSQ qui est fidèle à sa tradition d'amener une nouvelle pièce à l'édifice social de l'éducation et de la connaissance, sur des cycles courts.

Ainsi, en matière d'accompagnement scolaire, l'équipe opérationnelle du DSQ vient de lancer une action « jeunes apprentis jardiniers » qui a permis notamment, au printemps dernier, la réalisation des premières plantations dans les massifs d'entrées d'immeubles du square Charpentier (Clos des Roses). Cet apprentissage de la nature a beaucoup plu tant aux enfants qu'aux habitants du quartier. « La répétition étant la mère de l'étude », l'action initialement réalisée avec le bailleur social « Picardie Habitat » se poursuivra vers d'autres immeubles, et sera reconduite (cf. annexe 2).

L'équipe opérationnelle du DSQ (dont le coût de fonctionnement est assumée entièrement par la Ville de Compiègne à une hauteur totale de 248 990.90 € soit 1 631 000 Frs) constitue bien le fil moteur, conducteur, transversal et synthétique de l'action diversifiée d'animation dans les quartiers, tant culturelle que sportive.

La dynamique culturelle est assise sur un partenariat de qualité, notamment avec le Centre Culturel. Il s'agit de favoriser les jeunes quant à l'accès à la Culture et à la pratique artistique, tant du théâtre que de la danse, avec les possibilités offertes d'assister à des représentations théâtrales ou à des cours de danse... les jeunes ont ainsi assisté à l'Espace Jean Legendre à deux représentations théâtrales.

Il s'agit toujours d'entrevoir cette action au titre de l'activité d'accompagnement scolaire. Ainsi, cette pratique souvent de première approche artistique favorise l'épanouissement personnel et participe au renforcement des liens sociaux, et ce, toujours dans la perspective avouée d'abonder une citoyenneté active.

L'impact culturel recherché par le DSQ se révèle également dans l'écriture, une écriture « de destination », en l'occurrence... écrire un roman policier.

Stendhal disait, en effet, que « ... le roman est un miroir que l'on promène le long des chemins ». Le cheminement est de faire participer les enfants à une chaîne d'écriture, ce qui demande rigueur et cohérence... et de développer leur ouverture d'esprit, leur permettant de recevoir, d'analyser et de respecter les idées d'autrui. Un écrivain réputé, originaire de l'Oise, y participe ainsi que le CDDP et l'Inspection académique, dont le Réseau d'Education Prioritaire (REP), sans oublier la Sauvegarde de Compiègne et la présence d'un éducateur spécialisé, et ce, sur une période courant de novembre à mars.

Il s'est agi pour huit classes –six classes de dernière année de cycle 3 et deux classes de sixième- de participer à l'écriture de ce roman policier, en l'occurrence issus des établissements suivants :

- Faroux A et B,
- Lebesgue B,
- Royallieu,
- Pompidou B,
- Saint-Lazare,
- Collèges Denain et Malraux.

Chaque classe a pris en charge un épisode de ce roman, en le situant dans son quartier. Les contraintes initiales sont : deux personnages principaux, un masculin et un féminin ; un élément animal et un élément végétal ; le lieu de l'action principalement à Compiègne ; le temps : présent.

Dans le même sens, une action plus ciblée a été menée dans deux classes de l'école maternelle Faroux 1 et deux classes des écoles élémentaires Faroux A et B, avec le projet intitulé « écrire à plusieurs », complétant un « jeu dramatique et de mime ». Cette mutualisation des compétences respectives a permis de réaliser des albums, dans le souci de favoriser et de développer la maîtrise de la langue, tout en donnant du sens aux apprentissages. Il permet ainsi de développer le « vivre ensemble », en apprenant à communiquer ensemble et en coopérant.

Le large partenariat institutionnel conforte cette ambition :

- **Les Francas de l'Oise et l'Inspection académique de l'Oise** (cadre PAC cirque), dont le REP ;
- **L'Espace Jean Legendre** : deux classes assisteront à une représentation théâtrale et visiteront une exposition ;
- **Les conseillers pédagogiques** en AP et en EPS suivent le projet ;
- **L'AGIEM** (participation au congrès en juin 2004) ;
- **Et donc, le Service d'animation des quartiers de la Ville** (participation à la publication des albums, avec le soutien de la Ville).

Le devoir culturel de mémoire n'est pas non plus oublié... les jeunes sont impliqués pour les dépôts de gerbes lors des commémorations, action qui se diffuse dans les autres quartiers par le biais d'une mobilisation globale du réseau associatif.

... Quant à la dynamique sportive impulsée par le DSQ, elle revêt plusieurs formes allant d'un partenariat avec l'AFC pour le football jusqu'à la découverte de la nature et de l'équitation, au titre des activités générales.

L'action spécifique intitulée « Tous à vélo en sécurité » mérite d'être particulièrement développée, et rejoint également une préoccupation du projet urbain de la Ville de Compiègne.

En effet, la Ville de Compiègne souhaitant étendre son réseau de pistes cyclables (à travers la reconversion de la friche militaire du 51^{ème} RT notamment), **il s'agit d'ancrer un projet de prévention de sécurité à vélo.**

Il convient aussi de préparer les jeunes compiégnois à appréhender :

- **l'espace urbain** et le plan des déplacements liés (équipements de voiries, pistes cyclables, sentes piétonnes...);
- **la vie en société** par l'apprentissage des règles de conduite;
- **le respect des forces de l'ordre** (Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale) sans pour autant « craindre le gendarme » et le décrier...;
- **le respect de son véhicule**, avec la maîtrise des gestes de base pour l'utiliser, le réparer et le faire fonctionner (cf. annexe 3).

A terme, l'avènement du nouveau grand stade d'athlétisme, sans oublier l'impact localisé des terrains multisports (Secteur Charles Nicolle par exemple), et sans oublier non plus le stade de football Paul Cosyns ou encore le Centre Equestre, parmi d'autres sites, constitueront autant de lieux d'opportunités pour les jeunes de mettre « ... un esprit sain dans un corps sain ».

... Par ailleurs, en matière de loisirs...

L'action des CLSH, et notamment celui du Clos des Roses, permet de conforter une fréquentation d'accueil régulière en 2004, notamment pour les petites vacances. **Le nombre d'adhérents à l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs est révélateur de la qualité de cette structure, qui œuvre particulièrement pour la promotion de la formation des jeunes animateurs, soit la promotion liée des valeurs éducatives essentielles avec un dépaysement assuré (fidèle en cela à Le Corbusier « ... Soleil... Espace... Verdure, joies essentielles ! »).**

La Ville a accordé, en 2004, comme en 2003, 18 000 € en faveur de ce partenaire incontournable.

Sinon, le DSQ aide le réseau associatif, sachant que **pour la Ville, la vie associative des quartiers ne saurait se résumer, bien entendu, à la seule fête des associations** (qui a connu cependant un beau succès encore en 2004) ou aux soutiens apportés aux associations thématiques, toujours présentes, efficaces et disponibles ; **le soutien aux associations ayant une référence territoriale assise sur un quartier est également effectif.**

Ainsi, le soutien à l'association pour le Développement du quartier Bellicart reste une constante (155 €)... 155 € également au titre de l'association « Royallieu Village »... les nombreuses kermesses, fêtes de quartier, soirées dansantes, carnaval, brocantes annuelles, rencontres culturelles et sportives, constituent autant de tranches de vie dans l'ensemble des quartiers.

Bien évidemment, le carnaval du DSQ, les voyages organisés par ce même DSQ (Salon de l'Agriculture, sortie à la mer, visites de Lille et de Roubaix..., Parc de Thoiry...) qui mobilisent à chaque fois, parents, enfants, habitants et associations sont autant d'exemples porteurs pour le réseau associatif global.

L'ensemble de ces actions, diverses et variées, d'accompagnement social, à fortes connotations éducatives, sollicitant des thèmes d'interventions variées (culture, sports, loisirs...), à destination prioritaire de la jeunesse, sans oublier toutefois les autres générations, le tout animé par un dispositif partenarial et opérationnel de qualité, disponible et dévoué, permet au projet urbain d'aménagement et de développement de s'étoffer, soit en répondant à la demande sociale, soit en la précédant, mais jamais en la contournant... ou en l'ignorant.

III) Au delà des mots et des maux, les chiffres traduisent quantitativement, en la confortant cette réalité des aménagements dans les quartiers :

Le projet urbain est au service de tous, en périmètre ZUS ou hors ZUS.

A. Dans la logique de sa participation abondée dans le domaine des actions d'accompagnement social : de 529 292.89 € en 2003, (sur un coût global de 543 883.89 €), la Ville a soutenu financièrement les actions concernées à hauteur de 697 551.05 € en 2004, sur un coût global de 731 383.97 €, sans oublier les soutiens plus modestes mais révélateurs et bienvenus des autres partenaires... (Le détail justificatif est repris en page 14).

B. ...La Ville de Compiègne a également abondé en conséquence les actions d'équipement, soit 658 813.70 € apportés par la Ville en 2004 (sur un coût global d'équipement de 1 201 115 €). (Le détail justificatif est repris en pages 14 et 15).

La somme de « A + B » (fonctionnement, investissement) était de 1 513 855.70 € en 2003, avec une participation cumulée globale de la Ville de 1 197 724,00 €.. En 2004, le total « A + B » s'élève à 1 932 499.67 €, pour une participation totale de la Ville de 1 356 364.75 €, soit une augmentation de plus de 21 % de 2003 à 2004.

L'enjeu est de taille : en effet, les aménagements et les équipements urbains constituent autant d'évènements et de repères d'identité pour les habitants et la vie des quartiers, propices à la préservation du cadre de vie, par le biais de son appropriation par les populations riveraines. Ils se déclinent tant en projets de voirie, qu'en projets de bâtiments, certains projets s'inscrivant dans ou entre les deux perspectives.

Aussi, l'effort rythmé en faveur des aires de jeux et clôtures se poursuit chaque année et participe de la nécessaire identification urbaine des espaces, et à leurs sécurisation propice, selon, à leur animation. 71 481.87 € ont été consacrés en 2004 à cette action, dont 41 681.87 € financés par la Ville, et 29 800 € par l'Etat.

Concernant les projets de Voiries et Réseaux Divers (VRD), ils sont importants, non seulement qualitativement, et ce, par leur apport à la vie extérieure des quartiers (préservation de la trame viaire, îlots de vie...), mais aussi quantitativement, tant en nombre de projets qu'en coûts de projets...

En 2004, le coût global de ceux-ci a représenté 405 601 €, dont 119 530 € financés par la Ville et 169 500 € par l'Etat.

Globalement situés dans un grand secteur compris entre l'Avenue de Royallieu et l'Avenue de Bury St Edmunds, en ZUS ou en périphérie immédiate de celle-ci, les projets se déclinent en « **projets d'amélioration des liaisons** » (réfection de voiries, aménagements de sentes piétonnes, aménagements de parvis, réfections de trottoirs) ou en « **projets d'amélioration du stationnement** » (réfections de parkings), sans oublier les « **projets de coordination de travaux** » (mise en souterrain de réseaux, rue de Stalingrad).

Seul l'aménagement du parvis du stade d'athlétisme, est situé géographiquement à l'opposé de la ZUS... toutefois, ce projet s'avère essentiel à l'accueil des populations sportives de tous les quartiers, et notamment des scolaires, dépassant de ce fait largement le cadre du périmètre de la ZUS ou de sa proche périphérie, **mais sachant qu'il représente un point d'accueil intergénérationnel et inter-quartiers.**

Quant aux autres travaux sur les équipements sportifs, situés hors ZUS, ils sont tout aussi justifiés, dans l'optique également de l'accueil des jeunes sportifs, dans le cadre scolaire, ou hors cadre scolaire (près de 50 000 € en 2004). **Le statut de Compiègne comme l'une des villes les plus sportives de France dans sa strate de population, implique chaque année ce programme d'investissements spécifiques sur les gymnases et/ou les stades.**

Quant aux opérations sur les bâtiments et enceintes, elles permettent, le plus souvent, **d'assurer un service au public de qualité, tout en améliorant le fonctionnement, la sécurité et l'esthétique de certains sites ou lieux...**

Ainsi dans les écoles, les travaux ont toujours eu un impact privilégié dans les quartiers. Ils peuvent être classés **en travaux d'amélioration de la forme bâtie** (menuiseries extérieures, ravalement et rénovation de toiture) **ou d'amélioration interne et sur le fond**, en l'occurrence la création d'une cantine à l'école maternelle Phileas Lebesgue (66 437 € financés par la Ville)... ces derniers travaux constituant le début d'un mouvement plus conséquent encore pour l'avenir.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

FINANCEMENT 2004

A/ - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIONS	COUT GLOBAL	ETAT	VILLE	FAS	AUTRES
1- ACTIONS POUR LA JEUNESSE					
- RICOCHETS DES SAVOIRS	1.100,00		1.100,00		
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER DE BELLICART	155,00		155,00		
- ASSOCIATION ROYALLIEU VILLAGE	155,00		155,00		
- MEDIATRICES INTERCULTURELLES	1.500,00		1.500,00		
- UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	18.000,00		18.000,00		
- LES PETITS CITOYENS	2.000,00		2.000,00		
- JOURNAL DE QUARTIER	9.146,00	4.573,00	4.573,00		
- ATELIER MUSICAL DE QUARTIERS	10.330,00	5.165,00	5.165,00		
- CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	74.255,23		52.977,23	10.883,00	10.395,00
- TRAVAILLEUR SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE	8.251,84	2.816,92	5.434,92		
2 – DISPOSITIF OPERATIONNEL					
- EQUIPE OPERATIONNELLE	248.990,90		248.990,90		
SERVICE EMPLOI CITOYENNETE :					
- EMPLOIS JEUNES	357.500,00		357.500,00		
TOTAL A	731.383,97	12.554,92	697.551,05	10.883,00	10.395,00

B/ - ACTIONS D'EQUIPEMENT

ACTIONS	COUT GLOBAL	ETAT	VILLE	FAS	AUTRES
<u>AIRES DE JEUX ET CLOTURES</u>					
- SQUARE HECTOR BERLIOZ	51.521,66	21.500,00	30.021,66		
- RUE DU MARECHAL FRENCH	49.041,18	20.500,00	28.541,18		
- ECOLE MATERNELLE PHILEAS LEBESGUE	30.382,28	12.750,00	17.632,28		
- RUE CHARLES NICOLLE (TERRAINS MULTI- SPORTS)	71.481,87	29.800,00	41.681,87		

B/ - ACTIONS D'EQUIPEMENT (SUITE)

ACTIONS	COUT GLOBAL	ETAT	VILLE	FAS	AUTRES
<u>VOIRIE</u>					
- REFECTION VOIRIE AVENUE DE ROYALLIEU ...	17.952,68	7.500,00	10.452,68		
- REFECTION TROTTOIRS AVENUE BURY SAINT-EDMUNDS	24.617,09	10.200,00	14.417,09		
- SENTES PIETONNES ABORDS C.R.O.U.S.	14.507,22	6.000,00	8.507,22		
- SENTES PIETONNES RUE CALMETTE / LONG DE L'OISE	10.432,35	4.360,00	6.072,35		
- REFECTION PARKING SQUARE DU MARECHAL FRENCH	39.000,52	16.300,00	22.700,52		
- REFECTION TROTTOIRS SQUARE MARIE-LOUISE DELAIDDE/RUE WINSTON CHURCHILL	12.945,56	5.412,00	7.533,56		
- VOIRIE SQUARE LEON BARRAS	27.185,47	11.300,00	15.885,47		
- AMENAGEMENT PARVIS ECOLE ROBIDA	33.098,06	13.800,00	19.298,06		
- AMENAGEMENT PARVIS STADE D'ATHLETISME	82.813,75	34.600,00	48.213,75		
- MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX RUE DE STALINGRAD	405.610,01	169.500,00	119.530,01		116.580,00
<u>ECOLES</u>					
MENUISERIES EXTERIEURES :					
- MATERNELLE FOSSE A COURRIER	101.387,00	(
- MATERNELLE PHILEAS LEBESGUE	32.086,00	(48.000,00	102.194,00		
- MATERNELLE JACQUES PREVERT	16.721,00	(
- RAVALEMENT ET RENOVATION TOITURE MATERNELLE ROBIDA	64.811,00	14.200,00	50.611,00		
- CREATION CANTINE MATERNELLE PHILEAS LEBESGUE	66.437,00		66.437,00		
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>					
- RENOVATION VESTIAIRES STADE FOOTBALL PAUL COSYNS	13.000,00		13.000,00		
- MISE AUX NORMES ELECTRIQUES CENTRE EQUESTRE	36.084,00		36.084,00		
TOTAL B	1.201.115,70	425.722,00	658.813,70		116.580,00
TOTAL A + B	1.932.499,67	438.276,92	1.356.364,75	10.883,00	126.975,00

IV) Conclusion :

Force est bien finalement de confirmer, et ce, une nouvelle fois après notre introduction, et à la lecture de ce rapport, que la Dotation de Solidarité Urbaine reste bien l'un des leviers financiers et démultiplicateurs indispensable à l'émergence du projet urbain (avec ses composantes sociales, économiques, culturelles et civiques) de la Ville de Compiègne.

Dans l'attente d'une recette prévisionnelle de près de 900 000 € pour l'année 2005, la dotation 2004 a encore permis la réalisation de nombreux projets d'animations ou d'équipements, la Ville de Compiègne injectant financièrement, pour sa part, en écho à la manne de la DSU, 1.5 fois plus que la dite ressource.

Il ne s'agit pas, pour la Ville, de prendre le pouls des quartiers mais bien de vivre au rythme de la vie de ceux-ci, de fédérer les énergies, tout en soutenant les vocations et le souhait d'entreprendre, d'aider et de réunir, jeunes et moins jeunes, et les populations aux cultures différentes, dans une même ambition.

Par conséquent, l'investissement en vaut la peine non seulement en termes d'urbanité, de modernité et de solidarité, mais également en termes de respect civique et d'investissement créatif, sachant que ce qui est semé auprès des jeunes générations sera récolté (et commence déjà à l'être), sauvegardant les quartiers de la fracture sociale et culturelle, avec l'espoir d'efforts accrus en matière d'insertion par l'économique notamment.